

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 12 avril 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ – Guillaume BOHACZ – Myriam DELVALLÉE-MENARD - Laurent DUPRIEZ – Vincent FRÉMEAUX - Bernard HUREZ - Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER. –Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Elisa POULAIN – Laëtitia SOUFFLET.

Etait absent excusé : Néant.

Procuration : Néant.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2021.

E-VALLEY : DÉNOMINATION DES VOIES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE D'HAYNECOURT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

Il poursuit en informant les conseillers municipaux qu'il convient de se prononcer sur la dénomination des voies situées sur le site E-VALLEY, territoire d'Haynecourt et soumet les propositions de Monsieur Taïeb :

- Avenue Concorde,
- Rue d'Air Force 1,
- Rue de la Caravelle,
- Rue Louis Blériot,
- Rue de l'Albatros,
- Rue du Falcon,
- Rue du Spirit of Saint Louis,
- Une partie de la rue du Patroller.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, proposent les dénominations suivantes :

- Rue Louis Blériot
- Rue Renaud Écalle,
- Rue de l'Escadron 1/12,
- Rue du Falcon,
- Rue René Mouchotte,
- Rue du Général Andrieux,
- Rue Caroline Aigle,
- Une partie de la rue du Patroller.

**CHEMIN DU RIOT DEL VAL : FIXATION DU PRIX DE VENTE
DES DEUX TERRAINS À BÂTIR APPARTENANT À LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de deux terrains à bâtir, situés Chemin du Riot Del Val :

- Terrain Lot 1, cadastré B n°388, B n°390p1 et B n°395p1, d'une contenance de 423 m²,
- Terrain Lot 2, cadastré B n°390p2 et B n°395p2, d'une contenance de 429 m².

Il poursuit en informant les conseillers municipaux, que pour procéder à la mise en vente de ces derniers, il convient de fixer le prix de vente par délibération et propose de fixer ce dernier à 35 000 € le terrain.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de mettre en vente les deux terrains à bâtir énoncés ci-dessus,
- de fixer leur prix de vente à 35 000 € le terrain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente ces derniers et à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

**SIVOM : CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE
DU MILLE-CLUBS JUSQU'AU 30 JUIN 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention conclue avec le SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis pour la mise à disposition de notre salle du Mille-Clubs lors de diverses manifestations organisées pour les enfants (accueil de loisirs du mercredi, des vacances et pour les activités permanentes).

Il poursuit en informant les conseillers municipaux que le SIVOM s'engage à participer à hauteur de 7 euros de l'heure d'occupation jusqu'au 30 juin 2021 et qu'il convient de renouveler la convention pour ce tarif, jusqu'au 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention avec le SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis pour la mise à disposition de notre salle du Mille-Clubs avec une participation du SIVOM de 7 € de l'heure d'occupation, jusqu'au 30 juin 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**SIVOM : CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE
DU MILLE-CLUBS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer une nouvelle convention, au 1^{er} juillet 2021, avec le SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis pour la mise à disposition de notre salle du Mille-Clubs lors de diverses manifestations organisées pour les enfants (accueil de loisirs du mercredi, des vacances et pour les activités permanentes) car, les tarifs fixés par le SIVOM ont changé à partir de cette date.

Il informe les conseillers municipaux que le SIVOM s'engage, à partir du 1^{er} juillet 2021, à participer à hauteur de :

- 35 € la demi-journée,
- 70 € la journée,
- 110 € la journée longue.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée qu'il convient donc de signer une nouvelle convention, au 1^{er} juillet 2021, pour accepter ces nouvelles conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter ces nouvelles conditions et de signer la convention avec le SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis pour la mise à disposition de notre salle du Mille-Clubs avec une participation du SIVOM de 35 € la demi-journée, 70 € la journée et 110 € la journée longue, à compter du 1^{er} juillet 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur les subventions qui seront versées en 2021.

Monsieur Thierry LEMAIRE demande si le Club de football a sollicité une subvention. Monsieur le Maire l'informe qu'aucune demande de subvention n'a été faite en 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- Les restaurants du cœur : 150 €,
- Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Cambrai et ses environs : 100 €,
- Association Arts en Cambrésis : 100 €,
- Harmonie l'Espérance : 350 €,
- Les papillons blancs : 100 €,
- Institut contre le cancer de Lille : 200 €,
- USEP : 200 €,
- Secours populaire Français : 100 €,

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021 au chapitre 65.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte administratif 2020 de la Commune est présenté comme suit:

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	239 953.76 €
Recettes	256 025.01 €
Résultat fin 2019 Excédent de	749 222.43 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 765 293 € 68

Section INVESTISSEMENT

Dépenses	55 862.94 €
Recettes	519 779.91 €
Résultat fin 2019	Déficit de - 155 291.27 €

Excédent d'investissement 2020 : 308 625 € 70

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020 :	Restes à réaliser Recettes	0.00 €
	Restes à réaliser Dépenses	23 765.68 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du percepteur.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal,

Considérant que tout est en ordre,

- après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2020,
- après avoir approuvé le compte administratif 2020,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2020 au 31.12.2020,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Section d'investissement

Résultats de l'année 2020 463 916.97 €
Résultats antérieurs - 155 291.27 €
Résultats cumulés à la clôture
clôture de l'exercice 2020 308 625.70 €

Section de fonctionnement

Résultats de l'année 2020 16 071.25 €
Résultats antérieurs 749 222.43 €
Résultats cumulés à la
de l'exercice 2020 765 293.68 €

Excédent global de 1 073 919.38 euros.

Restes à réaliser Dépenses 2020 : 23765.68 €

Restes à réaliser Recettes 2020 : 0.00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- en report à nouveau de la section d'investissement,
soit (C/110) ligne budgétaire 001 308 625.70 euros
- et, en report à nouveau de la section de fonctionnement,
soit (C/110) ligne budgétaire 002 765 293.68 euros
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
soit au compte 1068 0.00 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget primitif 2021 est présenté comme suit :

Section FONCTIONNEMENT Dépenses = Recettes 977 478.68 €

Section INVESTISSEMENT Dépenses = Recettes 932 188.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2021, à l'unanimité, tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Sécurisation du village :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que :

- le tarif concernant le contrat de maîtrise d'œuvre émanant d'ATC 59 a été revu à la baisse, il s'élève à 7500 € HT,
- une demande de DETR a été déposée,
- il a rendez-vous à la CAC le 28 avril 2021 à 9 h 30 pour la demande de subvention exceptionnelle (demande de fonds de concours non déposée dans l'attente d'une réponse à cette demande).

2/ Sécurisation du village :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les trois demandes extérieures reçues pour la location du 276^e rue de Bourlon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer ce logement au couple de retraité, qui va garder leur petit-fils, qui sera scolarisé à Haynecourt.

3/ Demande de Monsieur Thierry DEFONTAINE, Porte-drapeau :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un mail reçu de Monsieur Thierry DEFONTAINE concernant l'état d'avancement de sa demande de médaille de Porte-drapeau et sollicitant la prise en charge de son affiliation à l'Union Nationale des Anciens Combattants (UNC) par la commune.

Monsieur le Maire poursuit en confirmant à l'assemblée qu'une médaille de porte-drapeau pour 3 années de service lui a bien été attribuée à Monsieur Thierry DEFONTAINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de remettre cette médaille à Monsieur Thierry DEFONTAINE lors d'une cérémonie officielle de remises de diplômes, dès que la situation sanitaire le permettra.

Concernant l'adhésion à l'UNC, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de l'UNC et de celle de la trésorerie.

4/ Installation d'un mobil-home Chemin du Riot Del Val :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Sabrina GABES, a installé, le mardi 13 avril 2021, un mobil-home sur le terrain qu'elle a acheté Chemin du Riot Del Val.

Il poursuit en informant les conseillers municipaux, qu'il a convoqué cette dernière en mairie et qu'elle lui a certifié que cette installation était temporaire dans l'attente de la construction de sa maison, dont le dépôt du permis de construire est prévu courant mai 2021.

5/ Fête des mères :

En raison de la situation sanitaire, la fête des mères se fera en drive.

Le cadeau retenu est une corbeille de fruits.